

Pour renforcer l'économie, la sécurité sociale et l'AVS

Manifestons à Zürich - Paradeplatz!

De meilleurs contrôles et mesures de protection ne suffisent pas pour maîtriser la situation désastreuse créée par les profiteurs. L'Etat doit non seulement sécuriser les banques, il doit renforcer maintenant l'économie réelle, la sécurité sociale et la démocratie:

- Renforcement de la démocratie et de la participation dans les entreprises et l'économie.
- Renforcement de la sécurité

sociale: pas d'assainissement financier sur les dos de la population active assurée. Un Oui le 30 novembre renforcera, dans l'intérêt de tous, l'AVS - l'âge de la retraite flexible pour tous et toutes ne coûte qu'un pour cent du plan de sauvetage de l'UBS!

- Augmentation du pouvoir d'achat: augmentation des salaires, des allocations familiales et des subventions pour les primes des caisses-maladie.
- Programme d'action vigoureux pour la construction de logement et le développement des transports publics, pour des assainissements écologiques, des mesures d'économies d'énergie, ainsi que pour les énergies renouvelables.
- Développement des services publics en lieu et place des privatisations. Le bien public doit être soustrait à la spéculation - notamment l'éduca-

L'arnaque, ça suffit! Manifestation

samedi 15 novembre à 13 h 30
à Zurich (Paradeplatz)
rendez-vous à Genève à 9 h 00
place des XXII cantons (près de la Gare)

EDITO

Le pouvons-nous?

Barack Obama ne nous en voudrait certainement pas de mettre à la forme interrogative son slogan - qui lui a si bien réussi en forme affirmative!

Bon, le peuple suisse ne s'apprête pas à élire un noir à la présidence de la Confédération. On a l'Histoire qu'on peut! Mais, comme Martin Luther King il y a 40 ans, on peut faire un rêve, modestement suisse: que pour une fois les citoyennes et citoyens de ce pays votent dans le sens réel de leurs intérêts.

Le peuple suisse a certainement la plus forte dose de masochisme au monde. Ou alors, c'est justement qu'il ne croit pas pouvoir. La majorité refuse en chœur et avec une constance d'une régularité

ans. Que l'on soit usé physiquement par un boulot pénible, que l'on soit épuisé moralement par le stress dû à cette activité... ou simplement qu'on ait envie de se reposer ou de faire autre chose que de boire une bière en regardant la télé le soir après le turbin, aucune raison n'est déraisonnable. Pourquoi fixer avec une telle précision l'âge de la retraite alors que nulle part n'est fixé l'âge de commencer sa vie au travail?

On connaît à peu près le mécanisme de refus des initiatives populaires. D'abord, les gens commencent par trouver l'idée intéressante, et sont plutôt favorables. Ensuite, ils sont saisis de doutes existentiels sur la réalisabilité de la proposition. Ces doutes sont



tourment à la rigidité toute proposition venant d'une initiative améliorant la situation de la grande majorité. Est-ce que parce qu'au fond de toute âme suisse sommeille l'ambition de devenir un jour patron et/ou millionnaire? Il faut alors se garder une porte de sortie, et se mettre dans son illusoire position future pour continuer à accepter que le temps de travail ne soit pas réduit, que les impôts taxent proportionnellement davantage les petits que les gros, que la liberté économique continue à étouffer celles et ceux qui passent sous son rouleau compresseur, et enfin, dans le cas présent, que l'ouvrier, le salarié, continue impérieusement à bosser jusqu'au dernier jour de sa 65^e année (en fait, même davantage: jusqu'à la fin du mois qui suit ce jour).

Que les Suisses pour qui le travail est l'alpha et l'omega de la vie arrêtent d'embêter les autres. Il peut être - il est - légitime et nécessaire de pouvoir cesser son activité lucrative (parfois si peu lucrative) avant l'âge fatidique des 65

alimentés de façon puissante par le matraquage publicitaire de ceux qui veulent que rien ne change, aidés en cela par ces fameux experts économiques qui, la veille des 68 milliards accordés à l'UBS par le Conseil fédéral, chantaient les louanges d'un Etat fédéral qui n'intervenait pas dans l'économie! (Oui, Beat Kappeler, c'est vous, entre autres, qu'on vise: l'expert - défense de rire - qui s'est bâti sa notoriété en vivant des cotisations des syndiqué-e-s...).

99 fois sur 100, cela réussit. Berni, trompé, humilié dans sa conscience par ce lavage de cerveau, le brave citoyen suisse finit par voter contre ses intérêts.

Est-ce que pour une fois nous arriverons à inverser la tendance? Est-ce que les forces réactionnaires de ce pays auront pour une fois le dessous? Est-ce que le peuple suisse va prendre confiance en lui-même et faire un humble pas historique?

L'AVS flexible dès 62 ans? Oui, nous le pouvons!

Georges Tissot

Dans ce numéro:

Allocations familiales

Genève change sa loi pour l'accorder à la loi fédérale, ce qui ne va pas sans problèmes.

La crise inspire

La crise financière inspire les présidents des syndicats. Voici l'avis de celui du SIT et de celui de l'USS.

NON au bradage des droits

Le 30 novembre, on vote aussi sur l'initiative radicale restreignant le droit de recours des associations qui défendent la nature et le patrimoine. Nein-sagons!

Frein au travail du dimanche

Les vendeuses seront épargnées cette année encore de l'aberration de l'ouverture du dimanche des magasins avant Noël.

Poker menteur

Mauvais perdant, le Conseil d'Etat. Malgré un plébiscite populaire, il refuse toujours de donner aux EMS les moyens financiers nécessaires. Il faudra manifester...

Animation socio-culturelle

L'Etat, qui paie, veut aussi commander la politique des centres de loisirs et maisons de quartier. Ce qui laisse sceptiques le personnel et les associations.

SIT-info a 20 ans!

... mais cela fait bien plus longtemps - plus de 80 ans - que notre syndicat met l'accent sur l'information de ses membres



à l'initiative pour un âge de l'AVS flexible dès 62 ans

- NON** à la restriction du droit de recours des associations
- NON** à la loi sur l'Université
- NON** à l'initiative "Pour un cycle qui oriente"
- OUI** au contreprojet sur le Cycle d'Orientation
- NON** à la loi anti-dette
- OUI** à la loi sur la protection des locataires

Sit
Votations du 30 novembre 2008
Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs
16, Chaudronniers - 1204 Genève - www.sit-syndicat.ch
cdresponsable et graphisme: Georges Tissot - impression: Humbert-Droz

Comité SIT

Lors de sa dernière séance du 16 octobre, le comité SIT a :

- été informé de l'actualité dans divers secteurs syndicaux, en particulier ceux du gros œuvre (extension de la CCT cantonale genevoise), des secteurs subventionnés (qui n'ont souvent plus les moyens financiers d'assumer leurs obligations) et de la vente (campagne SIT-Unia pour l'augmentation des salaires);
- fait le point sur la campagne pour l'initiative pour l'âge de la retraite flexible, qui a lieu dans le cadre unitaire de la CGAS;
- commencé à organiser la campagne pour la votation du 8 février 2009 sur la libre circulation des personnes pour laquelle le SIT a déjà pris position au mois de juin;
- pris connaissance des comptes 2007 du SIT et de l'évolution financière dans le courant de l'année 2008.

Comité CGAS

Lors de sa dernière séance du 6 novembre, le comité CGAS a :

- évalué la situation suite au rejet du recours de la CGAS auprès du Tribunal fédéral contre le règlement sur les salaires de l'économie sociale et solidaire;
- entendu rapport sur la séance avec le chef du Département de l'économie concernant l'incidence de la crise financière sur l'économie genevoise;
- fait le point sur la campagne pour l'initiative sur l'âge de l'AVS flexible dès 62 ans sur les autres mobilisations de cet automne et du début de l'hiver;
- pris position en vue des votations fédérale et cantonales du 8 février 2009 et décidé de dire OUI à la continuation de la libre circulation des personnes et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie.



L'AVS, quand je veux!
OUI le 30 novembre 2008
à l'initiative "pour un âge de l'AVS flexible".

Formation professionnelle

Commissaires d'apprentissage

Vous souhaitez être commissaires d'apprentissage, c'est-à-dire :

- assurer un suivi des apprentis-e-s durant leur formation (soit assurer un contact et une visite par année et une durant le temps d'essai), vérifier que la formation se passe bien, tant auprès de l'employeur que des cours à l'école professionnelle;
- élaborer un petit rapport de visite et relever les difficultés éventuelles...

N'hésitez pas à nous contacter!

La plupart des pôles de formation, sont à la recherche de commissaires. La surveillance de l'apprentissage incombe aux syndicats et aux employeurs.

Quels sont les prérequis ?

- avoir un intérêt pour la formation professionnelle et le suivi des apprentis-e-s;
- vous recevoir une formation donnée par l'OFPC (Office de la formation professionnelle et continue);
- les visites sont dédommées (Frs 60.- par visite);
- avoir un lien avec le métier, le terrain, la vie professionnelle;

- être membre du syndicat.

Délai : 30 novembre

Une nouvelle "mandature" de commissaire démarre en application à la nouvelle loi sur la formation professionnelle. Le SIT dispose d'un délai jusqu'au 30 novembre pour compléter ses listes de commissaires. N'hésitez pas à nous contacter, soit vos secrétaires syndicaux habituels, soit Sylvain Tarrat ou Françoise Weber, au 022 818 03 00 ou par courriel : fweber@sit-syndicat.ch.

Le SIT réunit régulièrement ses commissaires d'apprentissage, soit dans les secteurs de travail, soit au sein de la commission de formation professionnelle. Si besoin, il complète la formation, échange sur les situations, débat des problèmes rencontrés, etc.

Les prochaines réunions de la commission formation professionnelle du SIT sont prévues : le mardi 11 novembre à 18h et le jeudi 4 décembre à 18h30 au SIT. Toute personne intéressée par la formation professionnelle peut participer.

FW

Harmonisation des allocations familiales

Genève à la traîne des cantons romands

Les allocations familiales sont essentiellement du ressort des cantons (exception faite du secteur de l'agriculture qui est soumis à la loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture). A l'heure actuelle, en Suisse, chaque canton a donc son propre système d'allocation familiale. Ce qui signifie que les montants, les critères d'attribution, le cercle des bénéficiaires diffèrent d'un canton à l'autre.

En 2006, le peuple suisse a décidé d'harmoniser (un peu) son système d'allocation familiale en adoptant une loi fédérale. Cette loi (LAFam) rentrera en application le 1er janvier 2009. Elle fixe un cadre général minimal que chaque canton doit adopter. Il comprend :

- le principe "un enfant une allocation". Les cantons devront allouer des allocations entières quel que soit le taux d'activité professionnelle des parents. Les travailleurs-euses à temps partiel recevront des allocations à 100%. A noter que Genève a depuis de nombreuses années adopté ce principe;
- des montants minima obligatoires : 200.- francs pour l'allocation familiale enfant (de 0 à 16 ans) et 250.- pour l'allocation de formation (jeunes en étude de 16 à 25 ans). Ces minima seront adaptés au renchérissement selon la méthode d'indexation des rentes AVS;
- pour les salarié-e-s, le versement des allocations est sans condition de ressource. Chaque travailleur-euse quel que soit son revenu a droit à des allocations. Actuellement, à Genève, à partir de 18 ans les allocations de formation sont conditionnées au revenu des parents. A partir d'un certain revenu, les parents n'ont plus droit aux allocations familiales;
- pour les enfants résidant à l'étranger, la LAFam a décidé d'octroyer des allocations familiales uniquement aux ressortissant-e-s des pays ayant signé un accord avec la Suisse en matière d'allocations familiales. Actuellement à Genève, quels que soient la nationalité et le lieu de domicile des enfants, les parents qui travaillent bénéficient d'allocations pour enfant.
- pour les enfants domiciliés à l'étranger, le montant des allocations familiales sont adaptés au pouvoir d'achat du pays;
- les allocations familiales pour les non actifs doivent être financées par l'Etat car elle relève de la politique sociale.

Ce cadre général fixé, les cantons ont tout de même une certaine latitude, ils peuvent octroyer des montants plus élevés, allouer des allocations de naissance et d'accueil et élargir le champ des bénéficiaires.

Les principaux changements

Genève a dû adapter sa loi sur les allocations familiales aux principes édictés par la loi fédérale. Voici les principaux changements qui rentreront en vigueur le 1er janvier 2009.

Le plus important concerne l'allocation de formation qui est attribuée aux 16-25 ans en apprentissage ou en étude. Cette allocation se monte actuellement à 220.- et est, dès l'âge de 18 ans, soumise à des conditions de ressource. Aujourd'hui, seuls les parents ayant des revenus modestes en bénéficient. Dès le 1er janvier 2009, cette allocation augmentera de 30.- et passera à 250.-. Elle ne sera donc plus soumise à condition de revenu. Cela signifie que tous parents, quel que soit leur revenu, en bénéficieront.

Il n'était pas logique que l'allocation familiale soit sans condition de revenu jusqu'à l'âge de 18 ans. Et qu'à 18 ans, âge où tout devient plus cher pour les jeunes (augmentation des primes de l'assurance maladie, fin des tarifs jeunes et enfants) elle soit soumise à condition de revenu.

Lors de l'adaptation de la loi cantonale, les parlementaires genevois en ont profité pour discuter des montants des allocations familiales. Montants qui n'ont pas été réadaptés depuis fort longtemps (1996 pour les allocations enfant, naissance et accueil et 2001 pour l'allocation de formation). Mais les promesses d'aider les familles n'ont malheureusement pas été tenues... Seuls, les socialistes ont tenté de convaincre les parlementaires de la nécessité d'augmenter ces montants de 100.- et de doubler l'allocation naissance, mais au final, c'est seulement à partir du 3e enfant que les familles recevront une solide augmentation. Dès le 3e enfant, l'allocation naissance passera à 2'000.- (au lieu de 1'000.-) l'allocation pour enfant passera à 300.- et l'allocation de formation à 350.-.

Avec ces montants-là, notre canton fait figure de parent pauvre. Il alloue le strict minimum pré-

vu par la LAFam pour les deux premiers enfants et est un peu plus généreux dès le 3e enfant. Les allocations familiales destinées aux parents actifs professionnellement sont financées par les employeurs. Elles sont une partie de salaire redistribuée aux travailleurs-euses ayant des enfants à charge.

Aujourd'hui à Genève, cette partie représente 1.4% de la masse salariale. C'est un des taux les plus bas de Suisse, seul Zurich a un taux inférieur (1.3%). A titre d'exemple Neuchâtel pratique un taux de 2%, Vaud 2.15%, Fribourg 2.45%, Jura 2.8% et le Valais plus de 3%. L'ensemble de ces cantons alloue des montants sensiblement plus élevés qu'à Genève. Le plus généreux est le Valais qui octroie une allocation pour enfant d'un montant de 273.- et de 361.- dès le 3e enfant et une allocation de formation de 378.- et dès le 3e enfant de 466.-.

Genève est donc à la traîne. Depuis 1996, le montant des allocations (enfant et naissance) est resté identique et le restera en 2009. Bien que l'inflation ait progressé d'environ 15%, que le taux de prélèvement ait baissé de 1.7 à 1.4% de 2004 à 2006 permettant aux employeurs d'économiser 0.3% de la masse salariale chaque année. Le parlement n'a pas jugé utile d'augmenter ces montants-là, en d'octroyant une réelle augmentation des allocations familiales pour toutes les familles. Pourtant, le coût est tout à fait supportable par les employeurs, qui ont vu leurs charges sociales diminuer ces dernières années (diminution des taux des allocations familiales et de l'assurance maternité). Il a préféré épargner les patrons en n'augmentant que les montants pour les familles ayant 3 enfants ou plus, ce qui représente un peu moins de 10'000 enfants sur les 125'000, laissant ainsi se dégrader la situation pour toutes les familles de 1 et 2 enfants.

Dès 2009, pas d'allocations familiales pour les enfants non-européens vivant à l'étranger

L'harmonisation du système des allocations familiales a laissé tomber les parents d'origine extra-européenne dont les enfants sont restés au pays. En effet, la LAFam est extrêmement restrictive en ce qui concerne l'attribution d'allocations familiales pour les enfants domiciliés à l'étranger. Elle n'a en ce domaine laissé aucune latitude aux cantons. Pour les enfants domiciliés à l'étranger, seuls les ressortissant-e-s des pays ayant une convention d'allocations familiales avec la Suisse auront droit à des allocations. Ces allocations seront également adaptées au pouvoir d'achat du pays où sont domiciliés les enfants.

Les pays ayant une convention avec la Suisse sont les pays membres de l'Union européenne (sauf la Bulgarie et la Roumanie, car les traités de libre circulation avec ces pays n'ont pas encore été ratifiés par le peuple suisse), les pays membres de l'AELE, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, le Monténégro, la Serbie (Attention: pour le secteur de l'agriculture, la liste comprend quelques pays en plus notamment la Croatie, la Macédoine, St-Martin et la Turquie).

Comme on le constate, cette liste exclut les enfants dont les parents sont de nationalité extra européenne. Actuellement, le canton de Genève octroie des allocations à tous les parents quels que soient le lieu de vie de leurs enfants et leur nationalité. Ces allocations sont intégrales et ne dépendent pas du pouvoir d'achat du pays. Cette égalité de traitement prendra fin au 31.12.2008.

C'est incontestablement un incroyable retour en arrière. Le SIT condamne fermement cette politique discriminatoire envers les étrangers non européens. Ce système en vient à priver une partie des parents d'allocation familiale. Ces travailleurs-euses non européens, dont les enfants ont dû rester au pays, travaillent en grande partie dans des secteurs précaires comme l'économie domestique, la restauration et la vente. Ils ont des salaires extrêmement bas avoisinant les 3'500 francs. Et, ce sont eux, les plus précaires qui seront demain exclus du système suisse des allocations familiales, eux qui seront privés de toute prestation pour l'éducation de leurs enfants! Avec la LAFam, la forteresse européenne a mis une pierre de plus à son édifice en excluant cette catégorie d'étrangers. Seule alternative possible: militer pour obliger d'autres pays à conclure rapidement des conventions avec la Suisse.

Martine Bagnoud

Récapitulatifs des montants pour 2009

	1er enfant	2e enfant	dès le 3e enfant
Allocation enfant 0-16 ans	200.-	200.-	300.- par enfant
Allocation formation 16 -25 ans	250.-	250.-	350.- par jeune
Allocation naissance et accueil	1000.-	1000.-	2000.-

Transformer l'essai

La première réaction syndicale à la crise financière était évidente. Cet accident majeur fournissait la preuve que notre analyse, qualifiée avant de "ringarde", était en fait la bonne : sans régulation sociale, le marché est pervers; sans répartitions de la richesse produite, il y a quelque chose de pourri dans le système; sans garanties collectives assurées par l'Etat, on va droit dans le mur des inégalités. Et les milliers de milliards investis depuis à travers le monde pour "sauver" les banques montrent que non seulement nous avions raison, mais que l'objection qu'on nous faisait (les moyens pour répartir, réguler et protéger manquent ou "mettent en danger l'économie") était un mensonge : lorsque la volonté politique est là, on trouve les moyens.

Nous allons avoir plusieurs occasions de rappeler ces vérités pour passer à l'offensive :

● En vue de la prochaine votation sur l'AVS, il faut rappeler que ce système de répartition (solidarité entre générations garantie par l'Etat) est décidément le meilleur et le plus sûr, à la différence du système par capitalisation (II^e et III^e piliers), qui fait dépendre les rentes des montants (forcément inégaux) mis de côté par chacun et, pire encore, de ce qu'en ont fait les caisses de pension à la bourse ou dans l'immobilier. Tout ce qui peut renforcer l'AVS réduit les inégalités et les risques. Et qu'on ne vienne pas nous dire aujourd'hui qu'on n'en a pas les moyens !

● Dans le cadre des négociations salariales, il est temps de taper sur le clou d'une plus juste répartition de la richesse que nous contribuons toutes et tous à produire par notre travail : les bénéfices ne doivent pas être réservés aux salaires mirobolants, primes et bonus des hauts dirigeants, mais à une augmentation réelle de tous les salaires, à commencer par les plus bas. A l'heure où on peut mettre en parallèle les sommes rendues publiques des plus hauts revenus et les

statistiques qui révèlent une baisse des salaires réels du reste de la population suisse cette année, il n'y a pas photo : inverser la tendance est une priorité.

● A plus long terme, le "retour de l'Etat", dont le monde économique se félicite lorsqu'il s'agit de renflouer les banques et de réguler le marché, doit être étendu à la protection sociale du plus grand nombre : salaire minimum garanti, protection contre les licenciements, assurance-chômage correcte (dont la révision en cours au niveau fédéral envisage de "serrer la vis" encore plus aux personnes privées d'emploi). Mais aussi fiscalité équitable (prendre plus aux riches qu'aux classes moyennes et aux pauvres) pour donner à l'Etat les moyens de son action. C'est l'occasion de dépasser le sentiment d'impopularité dont sont généralement victimes les impôts pour leur rendre leur fonction première : contribuer (c'est le mot !) à une répartition des revenus et de la fortune pour assurer à tous et toutes des équipements et des services collectifs (crèches, écoles, hôpitaux, services sociaux, transports publics).

Cela dit, l'histoire sociale nous a appris qu'il ne suffit pas d'avoir raison, ni de dénoncer, pour obtenir des résultats. Il faut se battre pour les obtenir. Syndicalement, cela veut dire rassembler (pour être représentatifs), conscientiser (pour gagner la bataille des idées), s'implanter sur les lieux de travail (pour être présent sur le terrain et au quotidien), mobiliser (pour être capable d'agir le moment voulu) et négocier (pour obtenir du concret). La crise actuelle nous fournit un des moteurs de la lutte syndicale : la conviction. Reste à "transformer l'essai", comme on dit au rugby, avec l'autre outil indispensable : le rapport de forces. C'est important et urgent si on ne veut pas que le soufflé retombe.

Jean-Marc Denervaud

2e pilier et crise financière

Les salarié-e-s trinquent aussi!

Parmi les "victimes" de la crise financière se trouvent aussi... je vous le donne en mille - mais qui en eût douté? - les salarié-e-s!

En effet, le 2e pilier est constitué, pour tout ou partie, d'avoirs capitalisés en vue de la retraite, et placés par des institutions pour obtenir un rendement qui complète les cotisations des salarié-e-s et des employeurs. Lorsque la bourse plonge, pour les raisons qu'on connaît, ce sont donc aussi les retraites qui perdent.

Mais quel plan de sauvetage a-t-il été proposé pour les maintenir? Aucun! Bien au contraire; plusieurs mesures viennent aggraver la situation, et constituent un véritable racket sur les avoirs des salarié-e-s.

La baisse du taux de rendement minimum

Le taux de rendement minimum, c'est le taux annuel que doivent au minimum rapporter les avoirs placés par les institutions de prévoyance. Car les plans de prévoyances prévoient trois cotisants: l'employeur, le/la salarié-e, et le rendement des avoirs placés.

Ce rendement minimum était fixé à 4%. Suite à la crise de 2002, il a été abaissé à 3,25%, puis à 2,25%, pour finalement remonter à 2,5% depuis 2005. Or le Conseil fédéral vient de décider la baisse à 2% dès le 1er janvier 2009. Soit une baisse de moitié en 5 ans! qui se répercutera sur le capital futur pendant toutes les années qui restent à cotiser. Une baisse de rendement de 2% par an par rapport au taux initial devrait, au final, représenter une baisse de capital d'au moins 30% (en 2002, une baisse de 1% était évaluée, selon les sources à entre 15 et 20% du capital).

Alors que, rappelons-le, sur une moyenne de 20 ans, les rendements sont largement supérieurs: fin 2007, ils étaient de 7,2% annuels depuis 1985. Sur ces rendements, un taux

minimal de 2% signifie que seuls 2% devront être crédités au compte du/de la salarié-e. Le reste disparaîtra, lorsqu'il s'agit d'assurances privées, dans les poches d'on ne sait qui, tant l'opacité de la gestion est forte. Mais il ne sera pas perdu pour tout le monde (actionnaires, dirigeants, etc.).

La baisse du taux de conversion

Les Chambres fédérales entendent également baisser le taux de conversion. Il s'agit du taux selon lequel les avoirs de retraites totaux sont divisés en rentes annuelles. Il était originellement de 7,2%. Ainsi, un capital de 100'000.- donnait une rente annuelle de 7200.- francs. La première révision de la LPP (entrée en vigueur en 2005) a déjà prévu d'abaisser progressivement ce taux sur 10 ans, jusqu'à 6,8% (actuellement à 7,05% pour les hommes et à 7,1% pour les femmes). Les Chambres fédérales s'apprêtent à le baisser plus bas encore: objectif 6,4% en 2015. Soit plus que 6400.- par an sur la base de l'exemple précédent, donc une perte de plus de 11% par an par rapport à 2004, de 10% par rapport à aujourd'hui.

L'autorisation de placer dans les fonds spéculatifs!

Le Conseil fédéral vient encore de modifier la réglementation sur la prévoyance professionnelle (OPP2) et autorise dès le 1er janvier 2009 les "placements alternatifs", notamment les "fonds spéculatifs" (hedge funds).

Alors que d'un côté, la crise révèle les abîmes dans lesquels entraînent l'économie de casino et le libre jeu de la Bourse, le Conseil fédéral nous livre pieds et poings liés (car la

transparence et la participation des salarié-e-s dans la gestion des caisses de prévoyance n'est pas encore un fait répandu) aux pires pratiques bancaires.

Et vu que de toute façon, les taux de rendements sont réduits à un minimum ridicule, pourquoi chercher à placer risqué, à des taux de 15% et plus? C'est prendre l'argent du salarié, jouer avec, et lui en faire payer les pots cassés : car, on l'a vu, lorsqu'il y a un surplus, il ne lui reviendra pas, mais s'il y a des pertes, on abaissera les taux qui définissent sa retraite! Un mécanisme scandaleux qui met en cause la confiance dans le système du 2e pilier.

Obliger les caisses publiques à rentrer dans ce jeu!

Enfin, pour les rares caisses qui pouvaient ne pas capitaliser l'entier de leurs engagements (caisses publiques, à la gestion dite mixte, en partie par capitalisation, en partie par répartition - comme c'est le cas des caisses de pension de l'Etat (CIA), de l'Hôpital (CEH), ou de la Ville de Genève (CAP) - le Conseil fédéral préconise leur recapitalisation intégrale sur quarante ans.

Une décision absurde: cette recapitalisation coûtera des dizaines de milliards aux salarié-e-s et contribuables, milliards qu'une crise comme celle que nous vivons fera partir en fumée aussi vite. Alors que le système par répartition, plus solidaire et plus simple, a largement fait les preuves de sa viabilité une fois qu'il est assorti de garanties, comme un fonds pour fluctuation du rapport actifs-pensionnés, et des projections actuarielles sur 25 ans.

Une large mobilisation pour que les salarié-e-s se réapproprient leurs retraites devient indispensable pour réformer le système et garantir que l'argent qu'ils gagnent leur revienne réellement.

Jean-Luc Ferrière

Comment placer ses milliards

Sauver l'UBS, ou la population ?

Les 68 milliards de francs injectés dans UBS représentent la plus grosse opération jamais réalisée par l'Etat. La Confédération, c'est l'Etat, mais la Banque nationale (BNS) aussi. La BNS appartient aux Suisses et aux Suissesses. La BNS et le Conseil fédéral sont des institutions élues démocratiquement, et ont des comptes à rendre à la population.

Ces 68 milliards représentent plus que la totalité du budget de la Confédération. Ils représentent le double des dépenses de l'AVS payées sous forme de rentes en une année, et le triple des frais de construction des NLFA (transversales ferroviaires), pourtant le plus grand chantier jamais réalisé en Suisse. Quant au coût de l'âge de l'AVS flexible, sur lequel nous nous prononcerons le 30 novembre, il pourrait être couvert par ce montant pendant trois générations.

La déconfiture de la grande banque n'est pas seulement une crise bancaire. Elle signe aussi l'échec total d'une politique économique qui a amené la Suisse au bord du gouffre. Comme le système qui a failli ne peut être sauvé que par une intervention extraordinairement massive des pouvoirs publics, cela signifie premièrement qu'il appartient aux instances démocratiques - et pas seulement au Conseil fédéral et aux trois hommes à la tête de la BNS - de définir les conditions qui seront assorties aux mesures d'aide.

Ensuite, il faut concevoir et appliquer des réglementations adaptées à l'énormité des erreurs commises qui ont provoqué la déconfiture de la grande banque. Cela n'implique pas seulement des restrictions strictes touchant les bonus et les salaires des top-managers, mais aussi des règles pour encadrer, recadrer l'activité des banques et faire en sorte que celle-ci ne soit pas dommageable pour l'économie.

Enfin, et surtout, une réorientation politique fondamentale est une nécessité. Il faut mettre un terme à une politique économique qui adopte les objectifs de la libéralisation et de la privatisation.

Ce qui fait la cohésion de la Suisse, c'est un Etat performant, donc le service public et l'Etat social, et un Etat interventionniste.

Dans l'immédiat, il nous faudra veiller à ce que la crise bancaire ne serve pas de prétexte pour oublier d'engager les mesures économiques qui sont dans l'intérêt de la population.

Premièrement, il faut des accords salariaux qui débouchent l'an prochain sur une augmentation réelle des salaires, en plus du renchérissement. Ces augmentations salariales sont plus que méritées. Les employeurs qui prendraient prétexte de la crise de l'UBS pour priver leur personnel de ces augmentations bien méritées feraient preuve d'un cynisme scandaleux. Ce serait du reste également stupide et irresponsable sur le plan économique.

Car les négociations salariales sont le principal indicateur de l'évolution du pouvoir d'achat pour l'année à venir. Et celle-ci est déterminante quant à l'évolution de la situation économique de la Suisse dans les mois qui viennent.

Deuxièmement, au-delà de l'évolution des salaires, des mesures destinées à renforcer le pouvoir d'achat sont nécessaires. Elles peuvent être rapidement mises en œuvre par le relèvement des réductions de primes de l'assurance-maladie, qui n'ont pas suivi la même progression que les primes elles-mêmes, la redistribution des recettes provenant de la taxe sur le CO₂ et l'augmentation des allocations familiales. Ces mesures peuvent être mises en œuvre et déployer leurs effets à bref délai par le biais d'un plan conjoncturel visant à renforcer le pouvoir d'achat.

Troisièmement, le budget pour l'année à venir doit être conçu et remanié de façon à ne pas freiner l'évolution de la conjoncture mais à la favoriser. Si les dépenses figurant au budget de l'année à venir n'ont pas l'effet d'un paquet conjoncturel, il faut lancer un programme d'investissement distinct, capable de déployer ses effets rapidement, axé sur les infrastructures publiques et la construction de logements.

1 x UBS = 100 ans de flexibilité de l'âge de la retraite

Le sauvetage de l'UBS coûte dans les 68 milliards de francs. Les partis bourgeois ne discutent pas de la question de savoir si ce montant est supportable pour l'économie suisse et s'il doit être affecté au sauvetage d'une banque. Or, contre l'âge de la retraite flexible, les mêmes argumentent que l'argent manque. La flexibilité de l'âge de la retraite n'est pas gratuite. Selon les calculs du Conseil fédéral, l'initiative génère des coûts d'environ 780 millions de francs (des millions, pas des milliards!). Autrement dit: 100 ans de flexibilité de l'âge de la retraite coûtent juste un peu moins qu'un sauvetage de l'UBS !

Cela étant, il faut faire en sorte que les dépenses extraordinaires en faveur des grandes banques ne fassent pas obstacle aux dépenses et investissements publics en faveur de la collectivité. Il faut jeter aux poubelles l'histoire le frein à l'endettement extraordinaire, un outil déficient lancé par le Conseil fédéral, qui n'aura pas seulement pour conséquence que la collectivité casquera pour les scandales causés par les banques mais que l'Etat devrait en quelque sorte se passer lui-même la corde au cou pour ce qui est des dépenses extraordinaires.

Enfin, il faut rappeler que la réponse à la crise des marchés financiers consiste, dans la prévoyance vieillesse, à renforcer l'AVS. Les II^e et III^e piliers sont entièrement exposés à la crise des marchés financiers.

En revanche, l'AVS n'est pas seulement très performante du point de vue social, du moment qu'elle procure à tous une rente de base sûre, elle est également très stable et très efficace sur le plan économique grâce au système de répartition. Le programme politique de renforcement de l'AVS comprend la réalisation de l'âge de l'AVS flexible, dont la mise en œuvre dans le premier pilier revient bien meilleur marché que toutes les autres formes de prévoyance.

Après les mesures d'une ampleur extraordinaire à l'avantage des grandes banques, le temps est venu de dire OUI à l'initiative des syndicats et faire ainsi un pas pour la majorité de la population, celle qui dispose de petits et de moyens revenus.

Paul Rechsteiner
président de l'USS
(titres : SIT-info)



Votations du 30 novembre

Le bulletin de vote du SIT

Après des débats approfondis, le comité SIT a décidé de prendre position comme suit par rapport aux votations fédérales et cantonales du 30 novembre.

Votations fédérales:

- Initiative populaire "Pour un âge de l'AVS flexible": **OUI**
- Initiative populaire "droit de recours des organisations: Assez d'obstructionnisme - Plus de croissance pour la Suisse!": **NON**
- Initiative "pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse": **pas de mot d'ordre**
- Initiative populaire "pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie infantile": **pas de mot d'ordre**
- Modification de la loi sur les stupéfiants et les substances psychotropes: **pas de mot d'ordre**

Votations cantonales:

- Loi modifiant la loi générale sur le logement et la protection des locataires: **OUI**
- Loi constitutionnelle modifiant la constitution de Genève (contre-projet à l'IN 135 "anti-dette"): **NON**
- Initiative 134 "pour un cycle qui oriente?": **NON**
- Loi modifiant la loi sur l'instruction publique (contre-projet à l'IN 134): **OUI**
- Question subsidiaire (IN 134 ou contre-projet): **contre-projet NON**
- Loi sur l'université: **NON**



Une brochure du CETIM

Le droit au travail

Le travail est essentiel pour chaque personne dans l'organisation de la société actuelle. Il contribue non seulement à la formation des individus, mais il est nécessaire également à tout un chacun pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, nouer et maintenir des liens sociaux et remplir ses devoirs envers la société.

Mais, de nos jours, le travail est devenu pour des centaines de millions de personnes une denrée rare; une souffrance, un danger pour ceux qui ont "la chance" de travailler.

Pourtant, depuis près d'un siècle, le droit du travail (relations et conditions de travail) est codifié et des politiques d'emploi sont élaborées au sein de l'OIT. Certes, ces règlements ont permis une amélioration certaine des conditions de travail dans certaines régions du monde, en particulier en Europe durant la période suivant la IIème guerre mondiale (appelée les trente glorieuses).

Force est de constater que même cette région du monde n'échappe pas aux problèmes cités ci-dessus et qu'elle est en

plein régression dans ces domaines.

Il faut chercher l'origine de ces problèmes dans l'organisation de la production et l'orientation des politiques économiques. Trois décennies de politique néolibérale, appliquée au niveau planétaire et appelée mondialisation, ont de surcroît exacerbé les crises. En mettant en concurrence les travailleurs, mais aussi les Etats entre eux, et en excluant davantage encore l'économie du champ politique, cette mondialisation néolibérale a fait régresser les législations qui régissent les relations de travail et a affaibli le mouvement syndical.

Dans ce contexte, si le droit du travail est connu de tous, le droit au travail l'est moins. Bien entendu, la réglementation des relations de travail est extrêmement importante, mais il faut jouer au préalable d'un emploi pour en bénéficier.

Le droit au travail, reconnu au niveau international et dans la plupart des législations, répond à ce préalable. En tant que droit humain, il apporte au traitement de ces questions une dimension rarement mise en

avant et dont il n'est pas tenu compte dans l'élaboration des politiques et des stratégies de lutte contre le chômage et le sous-emploi.

La présente brochure vise justement à éclairer cette dimension, sans pour autant négliger bien entendu le droit du travail.

Ainsi, cette brochure présente l'impact de la mondialisation sur les droits au et du travail (chapitre I), le contenu et la portée du droit au travail et ses corollaires, ainsi que les normes pertinentes au niveau international et régional (chapitre II), les obligations des Etats et des exemples de mise en œuvre au niveau national (chapitre III), ainsi que les mécanismes de contrôle au niveau national, régional et international (chapitre IV).

"Le droit au travail"

Une collection du programme Droits Humains du CETIM.
Editions du CETIM,
64 pages. 2008

La brochure est téléchargeable sur www.cetim.ch

Droit de recours des associations

NON à l'initiative contre le droit de recours

L'initiative du Parti radical zurichois veut supprimer dans les faits le droit de recours. L'initiative vise non seulement les organisations environnementales, mais également les êtres humains, la nature et le patrimoine suisse.

L'initiative mérite un NON massif le 30 novembre.

Au niveau fédéral, le droit de recours a déjà été fortement limité dès 2007.

L'initiative du PRD contre le droit de recours fait furieusement penser à l'initiative de l'UDC sur les naturalisations. Les deux initiatives font appel à la "volonté populaire" pour contourner les bases légales de droit public. Selon ces textes, le peuple et les parlements - responsables de la constitution et des lois - devraient pouvoir, dans certains cas, passer outre les dispositions légales.

Ce n'est pas non plus le devoir du peuple de se prononcer sur les détails juridiques des projets de construction. Les autorisations de construire doivent, même après une votation populaire, continuer à respecter les dispositions en matière de protection de l'environnement et de la nature. Le droit de recours des organisations joue un rôle important à ce niveau. Avec un NON à l'initiative du PRD, la qualité des projets de constructions continuera à être garantie. Cela ne porte pas atteinte à la volonté populaire.

N'autoriser que la protection des intérêts privés ?

L'initiative pour la suppression du droit de recours veut empêcher les organisations qui protègent l'environnement et le patrimoine de s'opposer à un projet qui aurait été adopté lors d'un vote. On arriverait à une situation incroyable où seuls les privés pourraient continuer à faire recours pour préserver leurs intérêts. En revanche, les organisations qui s'engagent pour la protection de la nature,

du paysage et du patrimoine - donc pour le bien public - ne pourraient plus agir.

La plupart des recours contre les autorisations de construire proviennent pourtant de voisins mécontents. Ils sont souvent rejetés. Les quelques cas où leurs recours sont portés devant le Tribunal fédéral par les associations, il leur est donné raison bien plus souvent que la moyenne. Un NON clair doit être prononcé contre cette initiative qui veut introduire un système juridique bancal.

déposés devant le Tribunal fédéral sont acceptés. C'est pourtant ce travail peu fréquent et efficace des associations en faveur du bien commun qui seraient interdit, et non les nombreux autres recours. Il s'agit d'une erreur de raisonnement.

Les projets de construction sont des processus compliqués, que le peuple ne peut contrôler dans tous ses détails lors d'une votation.

L'initiative du PRD demande que le peuple ou les parlements communaux puissent se prononcer de manière exclusi-

Non à l'initiative contre la nature et le patrimoine.

Abolir le droit de recours ?

30 novembre

Non



Une erreur de raisonnement au détriment de l'environnement

L'initiative du PRD sur le droit de recours des organisations est un paradoxe. Selon l'initiative, lorsqu'un projet est adopté par le peuple ou le parlement, les organisations environnementales ne devraient plus avoir le droit de faire recours, mais les privés auraient quant à eux toujours le droit! Cette inégalité de traitement est problématique, car 99% de tous les recours contre les demandes d'autorisations de construire sont déposés par des voisins mécontents et d'autres privés. L'initiative n'atteint pas son but.

Les nombreuses plaintes de privés sont le plus souvent rejetées. En revanche, les organisations comme le Club Alpin Suisse, Pro Natura ou la fondation de la Greina déposent très peu de recours, mais ils sont souvent admis: quasiment deux tiers (63 %) de leurs recours

sur des projets et que les organisations environnementales ne puissent plus déposer un recours après ces votes. Aujourd'hui, les citoyens adoptent le plus souvent les crédits de construction ou les plans de zone. Ils prennent seulement une décision de principe et compte sur le fait que les autorités et l'administration veillent à la conformité au droit du projet, dans tous ses détails. Si ce n'est pas le cas - comme cela peut toujours arriver -, les organisations peuvent signaler que les lois en faveur de l'environnement ne sont pas respectées. A l'avenir, ce serait le peuple qui devrait évaluer tous les détails, car les organisations spécialisées seraient muselées par l'initiative du PRD. C'est chose impossible. Il s'agirait d'un mauvais service, tant pour l'environnement que pour le peuple!

Glissons un NON dans l'urne le 30 novembre.

Face à la précarisation rampante des conditions de travail, la lutte pour un salaire minimum légal devient aujourd'hui une priorité

Conférence-débat

Droit au travail

Pour des salaires décents en Suisse

avec la participation de :

Melik Özden, responsable du Programme Droits Humains du CETIM

Il présentera la dernière brochure du CETIM sur le Droit au travail.

Cette brochure a pour objectif de former et d'informer les acteurs sociaux du Nord comme du Sud sur ce droit et sur les instruments juridiques à disposition pour le faire respecter.

Alessandro Pelizzari, secrétaire régional UNIA Genève et vice-président de la CGAS

Dans le cadre de la crise financière et économique actuelle qui ne fait qu'accentuer les inégalités qui se sont creusées sur les marchés de l'emploi ces dernières décennies, A. Pelizzari présentera la lutte syndicale menée actuellement pour des salaires décents en Suisse.

Président-modérateur :

Sylvain Lehmann, secrétaire syndical SIT

Jeudi 20 novembre 2008, 20h30

Université ouvrière de Genève (UOG)

Amphithéâtre Berenstein

entrée libre

Organisateurs: Centre Europe-Tiers Monde (CETIM): www.cetim.ch et CGAS: www.cgas.ch
La publication "Le droit au travail" sera disponible à la vente au stand du CETIM.

Négociations et horaires de fin d'année

Cette année, les discussions entre l'État, le patronat et les syndicats du secteur auront été d'autant plus longues et difficiles que le nouveau contexte légal fédéral permet désormais aux cantons de disposer de 4 dimanches ouvrables par année. Autant dire que la marge de manœuvre était faible.

Finalement, les vendeuses du canton seront sauvées pour cette année encore puisque aucun dimanche ne sera travaillé durant le mois de décembre. Le Département de l'économie et de la santé (DES) a en effet compris que les vendeuses n'étaient pas prêtes à travailler le dimanche, même à une seule occasion, sans une refonte juridique sérieuse de la loi existante et des contreparties claires en leur faveur. Le Département aura aussi intelligemment pris acte de la position des syndicats, ouverts à la discussion mais aucunement prêts à cautionner un dimanche sans mesures concrètes pour cadrer la flexibilité et protéger la santé du personnel de la vente. Enfin, la récente dénonciation par Migros de sa convention locale n'aura pas été étrangère à l'absence d'accord sur cette question.

Pour l'heure, une dernière question reste donc à trancher. Si les horaires de fin d'année faisaient jusque-là l'objet d'une seule nocturne exceptionnelle jusqu'à 22 heures (en plus de celles du jeudi), le patronat souhaite cette année répartir

ces horaires prolongés différemment. Cela signifie concrètement que sa demande consiste à renoncer à la nocturne du vendredi pour ouvrir plusieurs soirs d'affiler un peu plus tard (voir plus bas). En contrepartie et en cas d'accord de leur part, les syndicats obtiendraient une augmentation des salaires de 2,9%, ainsi que 50 francs sur les salaires d'apprentis et l'instauration d'une nouvelle catégorie pour le personnel sans CFC mais bénéficiant de 5 ans de pratique dans le secteur. Il reste toutefois un bémol de taille : syndicalement, les ho-

raires prolongés des magasins, à Noël comme durant le reste de l'année, ne peuvent pas se troquer contre des augmentations salariales uniquement. On le sait et on le constate quotidiennement : dans la vente, la flexibilité à laquelle est soumis le personnel est tout aussi grave, si ce n'est davantage, que la faiblesse des salaires. Il ne peut dès lors pas y avoir de solution satisfaisante pour tous si un élargissement des horaires n'est pas accompagné de mesures fermes protégeant le personnel sur son lieu de travail et d'une intervention efficace de l'Etat sur le terrain afin de contrôler et de garantir la stricte application des horaires.

A défaut, toute solution, même provisoire, ne pourra avoir que le goût de l'amer.

Séverin Guelpa

Horaires de fin d'année: la proposition patronale

Samedi 13 décembre:	jusqu'à 19 h. 00
Vendredi 19:	jusqu'à 21 h. 00
Samedi 20:	jusqu'à 19 h. 00
Lundi 22:	jusqu'à 20 h. 00
Mardi 23:	jusqu'à 20 h. 00
Mercredi 24:	jusqu'à 17 h. 00
Mercredi 31:	jusqu'à 17 h. 00

Un hold-up logique

La nouvelle n'est pas passée inaperçue: un agent de sécurité a braqué trois fois une station-service aux Libellules.

Dans l'article de la Tribune de Genève, on peut lire que "cet agent de sécurité a "pété les plombs" à cause de problèmes avec son employeur". On n'en saura pas plus. Néanmoins, ce qui semble clair: il s'agit d'un problème d'argent car, selon la même source, il aurait "agi de la sorte pour se payer de l'alcool, dont il est actuellement dépendant". Donc, forcément, on s'interroge... L'alcool n'étant plus un produit d'une cherté extrême, on se pose donc la question sur le montant du salaire de cet agent de sécurité, qui ne semble plus avoir suffisamment de revenu pour s'acheter sa bouteille.

Le secteur de la sécurité privée est régi par une convention collective pour les entreprises d'au moins 10 employé-e-s. Elle prévoit deux types de salaires: celui pour le personnel engagé avec un salaire mensuel fixe, et celui pour le personnel engagé avec un salaire horaire. Le salaire horaire minimum d'un agent fixe est sensiblement inférieur à celui d'un agent payé à l'heure. Ainsi, et jusqu'au 31 décembre 2008, la différence de salaire (sans indemnité vacances) pour le même travail est de fr. 1.35 par heure pour le même travail. Allez savoir pourquoi... L'agent payé à l'heure assume non seulement le risque de l'entreprise (car ce n'est plus l'employeur qui assu-



me lorsqu'il perd un client, mais le travailleur qui n'est tout simplement plus appelé à travailler), mais en plus l'agent payé est payé fr. 1.35 de moins que son collègue qui fait le même travail pour le même employeur, mais avec un contrat fixe.

Pire, dans notre quotidien syndical, on constate qu'aujourd'hui, dans la sécurité privée -comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres secteurs- c'est le travail sur appel qui devient la norme. C'est pratique, surtout pour l'employeur: il a toute une série d'employé-e-s qui essaient de joindre les deux bouts et sont de ce fait à disposition de travailler n'importe quand, à n'importe quelle condition et à n'importe quel prix, pour autant qu'ils puissent payer les factures à la fin du mois.

Et c'est bien cela la réalité dans le secteur de la sécurité privée: les agents sont forcés de signer des contrats qui stipulent que l'employé ne peut pas faire valoir un minimum d'heures par mois. Et les agents sont bien forcés. En effet, l'assurance chômage prévoit que le chômeur doit accepter n'importe quel travail, pour autant que celui-ci respecte la loi ou la convention collective. D'une part on fait croire que le travailleur n'est pas obligé de signer un contrat stipulant qu'il ne peut faire valoir un minimum d'heures de travail par mois, mais, d'autre part, l'assurance chômage l'oblige bel et bien à accepter ce genre de contrat dans le but de "limiter les dommages" de l'assurance chômage.

Le tableau est donc vite fait. Sans connaître en détail le cas de l'agent de sécurité en cause. Fort probablement engagé à l'heure, sans garantie d'un minimum d'heures par mois, il se trouve tiraillé entre payer le loyer ou se payer les bouteilles qui lui permettent de tenir debout pour travailler... S'il ne paie pas son loyer, il est mis aux poursuites, ce qui aboutit finalement à l'acte de défaut de bien.

Arrivé à ce point, l'agent de sécurité est conscient qu'il perd sa carte d'agent de sécurité et donc la possibilité de travailler. D'où le hold-up pour essayer de s'en sortir. Cela semble presque logique; condamnable, mais logique.

Barbara Urtasun

Une sortie cinéma

TÉMOIN INDÉSIRABLE

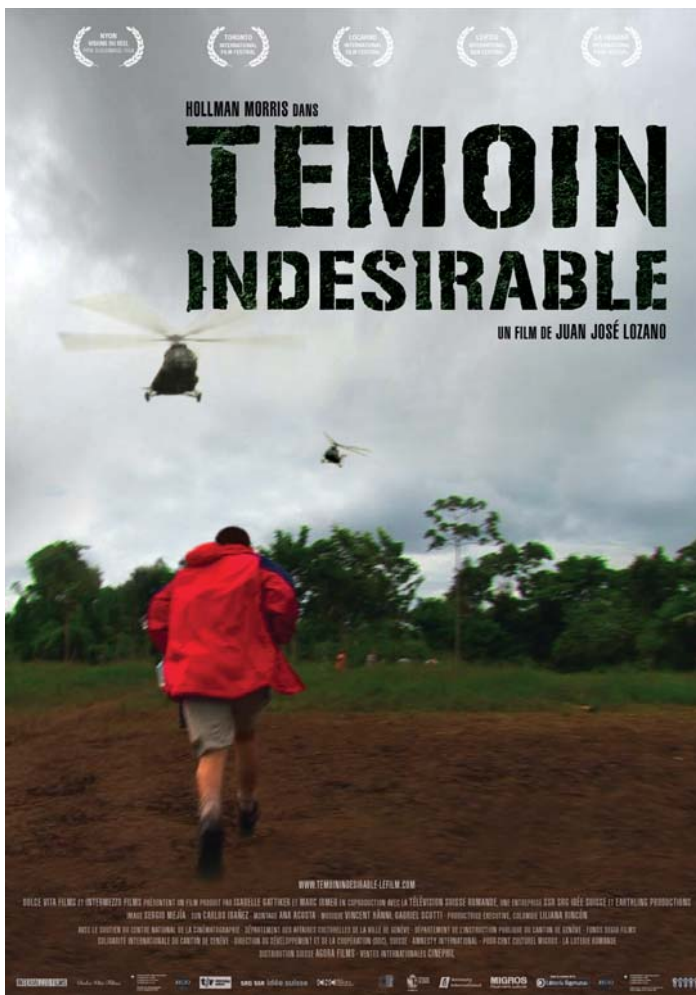
Intermezzo Films
et Agora Films annoncent
la sortie en salles du film
Témoin Indésirable
dès le 19 novembre 2008

Au cœur du drame humanitaire en Colombie, le journaliste Hollman Morris se bat pour dénoncer la barbarie et documenter les faits à travers son émission de télévision hebdomadaire, Contravia - la seule qui existe encore dans un paysage télévisuel habité par les telenovelas et les potins du showbiz local. Ses reportages ont valu à Hollman Morris une reconnaissance internationale et des prix prestigieux, mais également des menaces de mort et intimidations en tout genre. Dans une atmosphère de plus en plus hostile, Hollman Morris et sa famille songent à quitter le pays.

Au-delà du discours attendu sur le courage et l'héroïsme d'un journaliste de guerre, "Témoin indésirable" est le portrait d'un personnage complexe, avec ses convictions, ses motivations et ses peurs, son engagement pour la liberté d'expression, au cœur d'un pays déchiré par la guerre.

Juan José Lozano, réalisateur helvético-colombien, signe ici avec brio son premier long-métrage documentaire. Le film a remporté lors de sa première mondiale au festival Visions du réel à Nyon le prix SSA/Suisse-image, avant sa prestigieuse première internationale au Festival international du film de Toronto. "Témoin indésirable" commence à présent sa tournée autour du monde aux Festivals de Locarno, Toronto, Leipzig, La Havane!

Le film passera à Genève au cinéma Les Scala (rue des Eaux-Vives).



Elections de nos représentant-e-s à la CAP

En novembre auront lieu les élections des représentant-e-s des assuré-e-s au comité de gestion de la CAP. Il est essentiel que les listes syndicales soient soutenues pour que nous puissions placer nos candidat-e-s dans un contexte qui affecte particulièrement les caisses de retraite.

Crise financière, mesures structurelles, personnalité juridique, capitalisation : si l'on n'y prend garde, ce sont les moyens de subsistance des retraité-e-s actuels et futurs qui seront en jeu. Repousser l'âge de la retraite, réduire les prestations, remettre en cause l'indexation des rentes, autant de menaces au 2e pilier que nous devons affronter.

La crise financière actuelle accentuera ces difficultés et le

risque est grand que les assuré-e-s soient les seul-e-s à devoir financer ces pertes. Nous avons besoin de représentant-e-s qui vont défendre nos intérêts face à un employeur qui pourrait être tenté de se dessaisir de ses responsabilités, notamment en ce qui concerne la recapitalisation de la caisse de prévoyance. C'est un des enjeux à venir des caisses publiques et de la CAP en particulier. Nous vous encourageons vivement à aller voter la liste compacte soutenue par le SIT. Votez pour des représentant-e-s qui vont défendre nos intérêts et qui vont s'appuyer sur un large réseau de représentant-e-s du personnel dans des caisses de prévoyance !

Valérie Buchs

Education

CCT AGOER

L'assemblée du personnel du 15 octobre a accepté de prolonger la CCT de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2009. Cette décision fait suite à la décision patronale de poursuivre les négociations jusqu'à cette date au maximum dans l'esprit de trouver un accord pour le renouvel-

lement de la CCT du secteur de l'éducation spécialisée.

Pour rappel la CCT prend fin au 31 décembre de cette année. Certains employeurs mettent en cause le renouvellement de notre convention en raison des incertitudes budgétaires. Pour les syndicats et le personnel présent aux assemblées, il est indispensable d'avoir une CCT, évidemment incluant les règles salariales des secteurs subventionnés (mécanismes salariaux en vigueur à l'Etat), les budgets accordés aux institutions subventionnées doivent tenir compte des ajustements salariaux. La mobilisation du personnel demeure indispensable pour l'ajustement des budgets et le maintien d'une CCT.

FW

Initiative EMS

Manifestation le 18 décembre!

Les 5 millions pour les EMS arrachés pour 2008 par le personnel et les syndicats seront bientôt totalement dépensés. On attend encore quelques dizaines de millions. Pour autant, le Conseil d'Etat prévoit une nouvelle fois dans son budget de ne rien donner à l'IN 125. Comme l'an passé, une première manifestation devant le Grand Conseil le 11 octobre dernier n'a pas suffi à renverser la tendance. Il faudra donc y revenir le 18 décembre !

En 2007 déjà, le Conseil d'Etat s'était montré mauvais joueur : en dépit d'une acceptation, en mars, par à peu près 60% des votants, l'initiative "pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS" ne devait pas trouver d'application en 2008, faute de moyens inscrits au budget. Il a fallu plusieurs interpellations du Conseil d'Etat et deux belles manifestations devant le Grand Conseil pour que le monde po-

litique retrouve ses esprits et le sens du devoir. C'est ainsi que, contre vents et marées, le personnel des EMS a finalement arraché 5 millions pour la mise en œuvre de l'initiative, qui ont permis l'engagement d'une septantaine de nouveaux-elles collaborateur-trice-s.

Si cette première vague de recrutement a permis à nombre d'établissements de souffler un peu, cela n'a pas même permis de réparer la casse occasionnée

par les restrictions budgétaires initiées en 2006. Avec une baisse de près de 8% par rapport à 2005, soit près de 4 millions, ce sont au minimum 8 millions de francs (bien plus si l'on prenait en compte l'augmentation "naturelle" des charges) qui ont été économisés en 2006 et 2007. Si toutes les économies n'ont pas porté sur le personnel, une part très importante l'a concerné dès lors qu'il représente le premier poste budgétaire du fonctionnement des EMS. Avec une initiative qui a été lancée en 2004, on peut raisonnablement estimer que l'on n'a même pas retrouvé la situation de l'époque...

Nouvelle année, même scénario

Pour autant, le Conseil d'Etat s'est estimé très satisfait par le "geste" de l'an dernier et n'a pas jugé nécessaire de permettre de nouveaux engagements, dont on doit rappeler qu'il estimait lui-même à 620 le nombre pour répondre à l'initiative. A moins que ce soit simplement le plaisir d'avoir un peu d'animation en ville les soirs de Grand Conseil... Quoi qu'il en soit, nous sommes venus le 11 octobre devant les canons pour soutenir bruyamment la motion socialiste visant à mettre 10 millions au budget 2009. Malheureusement, et comme l'an passé, la majorité de droite a refusé l'urgence et renvoyé la motion aux calendes grecques.

Comme l'an passé, il nous reste une chance de faire plier le Grand Conseil lors de sa session consacrée au budget. C'est pourquoi nous appelons déjà toutes et tous, employé-e-s des EMS mais également tou-t-es les citoyen-ne-s soucieux-ses de faire appliquer les décisions populaires, à un grand rassemblement devant le Grand conseil, le jeudi 18 décembre à 16h00.

Julien Dubouchet



MRPS: Maison de retraite du Petit-Saconnex

Manque de Respect Pour les Salarié-e-s!

Depuis plusieurs années déjà, la Maison de retraite du Petit-Saconnex souffre de graves dysfonctionnements. Et les réorganisations successives qui sont censées apporter des solutions à ces problèmes ne semblent au contraire qu'en ajouter de nouveaux, sans régler les anciens. Aujourd'hui, le personnel exténué a décidé de se mobiliser pour qu'enfin la situation change !

Depuis l'arrivée de l'actuel Directeur dans la maison, il s'est mené à la tête de l'institution une véritable bataille rangée pour la prise du pouvoir, alors divisé en deux. De ce violent conflit, le personnel a eu à souffrir plus souvent qu'à son tour, mis sous pression par des Directeurs qui sommaient chacun-e de choisir son camp. C'est dans ce contexte invivable qu'a émergé, début 2004, la demande de création d'une Commission du personnel, relayée par le rapport de l'époque de l'OCIRT, qui exigeait déjà la mise en place d'un véritable dispositif de gestion des conflits. Alors que la crise s'était encore amplifiée autour du licenciement d'un collaborateur, la création de la Commission du personnel s'est enlisée dans l'incroyable mauvaise volonté de la Direction, qui a fait qu'aujourd'hui, après plusieurs

passages devant la justice du travail, on finit à peine d'en discuter les statuts...

Des mesures inefficaces

Quant aux mesures prises "spontanément" par la Direction, elles ont fait largement la preuve de leur inutilité, qu'il s'agisse du facilitateur ou du groupe éthique. Seule la nomination d'un responsable des ressources humaines a pu apporter en son temps un peu de réconfort au personnel, mais du coup il a été licencié... Aujourd'hui seul chef à bord, et muni de son assurance tous risques en la personne du président de la CA, le Directeur continue de mener une politique de maltraitance du personnel qui va jusqu'à pousser certain-e-s au burn-out. Et aux

interrogations du personnel sur le suicide de l'un de ces collègues, la Direction se permet d'esquiver. Plus généralement, toute critique est neutralisée au motif que tout problème serait la faute d'un autre (de préférence devenu muet) et qu'il serait de toute manière en voie d'être résolu par la nouvelle organisation à venir... dont les seuls signes concrets à l'heure actuelle sont l'engagement de nouveaux super cadres... bientôt plus nombreux que les soignants ou le personnel de maison.

Réuni en assemblée générale le 28 octobre dernier, le personnel, unanime, a confirmé et dénoncé le caractère inacceptable de la situation et la gestion catastrophique aux plans du personnel et des prestations aux résidents. C'est frustré, exténué et en colère que le personnel s'est finalement résolu à exiger de la Commission administrative qu'elle prenne la seule décision qui apparait aujourd'hui susceptible de rétablir une certaine sérénité dans l'établissement, à savoir la mise à pied de son Directeur.

Julien Dubouchet

Le SIT vit uniquement grâce aux cotisations des syndiqué-e-s. Il ne touche aucune subvention.

Santé social

Formation professionnelle

Réunion au SIT, mercredi 19 novembre à 18h00

Le SIT est très impliqué dans le suivi des métiers des domaines de la santé (assistantes dentaires, assistantes médicales, infirmières, ASSC...) et du social (enfance, travail social, mise en place du nouveau métier d'assistant-e socio-éducatif-ve, etc.).

Il participe à des commissions et doit trouver des personnes intéressées pour compléter la présence des professionnels de terrain et le rôle du syndicat.

Pour préparer ces commissions, trouver des membres, établir des priorités, compléter nos listes de commissaires d'apprentissage et d'expert-e-s aux examens ou aux validations d'acquis, il est important de réunir toutes les personnes intéressées ou curieuses. Les anciennes commissions d'apprentissage notamment étant supprimées, d'autres commissions spécifiques se créent et il est tout à fait bienvenu d'y participer.

Le SIT participe aussi à l'ORTA santé sociale cantonale. Cette ORTRA (le terme signifie organisation du monde du travail) regroupe des employeurs, des associations d'employés et des syndicats (actuellement le SIT et le SSP y participent). Elle vient d'être créée et va travailler en sous-commissions. Le syndicat doit décider comment répartir ses voix.

Vous avez un intérêt pour la formation professionnelle dans les secteurs de la santé ou du social...

Vous êtes ou souhaitez être commissaire d'apprentissage...

Vous avez participé à des commissions d'apprentissage ou d'école dans les domaines de la santé, du social, pour votre métier...

Vous êtes intéressé-e à devenir expert-e aux examens (2 jours de formation à suivre et quelques critères à remplir)...

... n'hésitez pas à prendre contact avec les secrétaires syndicaux-ales du secteur et à venir à cette réunion !

Françoise Weber

Une crise aux multiples facettes

Le refus par le Conseil de fondation de la FASE de mesures d'économies (voir SIT-info d'octobre) a ouvert une crise majeure.

Le chef du Département de l'instruction publique, Charles Beer, a pris les choses en main: il entend garantir le financement futur (la subvention 2009 et le déficit 2008, dont 2/3 serait pris en charge par l'Etat, et 1/3 par les Communes), mais en modifiant la composition du Conseil de sorte que les financeurs (Etat et Communes) soient désormais majoritaires ("qui paie, commande"). Il entend faire passer cette loi en urgence (entrée en vigueur immédiate), afin d'assurer la rentrée de janvier 2009, alors que les statuts de la Fondation (touchant à la répartition des sièges au Conseil, mais aussi à l'organisation interne) seraient travaillés dans un deuxième temps (délai au 1er septembre).

Ce projet permet-il de répondre aux attentes? En fait, cette affaire est complexe par l'imbriication des aspects politiques, budgétaires, structurels et historiques.

Trois décideurs au lieu d'un

Politiquement, on a assisté à une progressive réappropriation par les autorités publiques du champ de l'animation socioculturelle. Sans parler de l'exemple de la tentative, heureusement ratée, de municipalisation des Centres en novembre 2005 par une droite en recherche d'économies budgétaires faciles pour l'Etat, cette tendance s'exprime surtout, du côté des Communes, par la multiplication des créations de postes de travailleurs "hors murs" (introduits dans la loi en 2002), et, du côté de l'Etat, par la définition d'objectifs spécifiques mais prioritaires dans le contrat de prestation imposé par la nouvelle loi sur le subventionnement (LIAF), apparus au printemps 2008 pour 2009.

Aussi, alors que la Loi sur l'animation socioculturelle initiale (1611) donnait aux associations de Centres la compétence de définir la politique d'animation, et que les autorités publiques avaient un rôle de surveillance et de financement, ces dernières ont repris aux associations la définition d'une partie des politiques d'animation. Or les intérêts de chaque partenaire sont devenus distincts, voire, dans un contexte de pénurie budgétaire, divergents. De partenarial, le Conseil de fondation devient ainsi un lieu d'arbitrage. Or l'un des "arbitres" vient de changer la répartition des équipes. L'une (celle des financeurs), sera plus forte que l'autre (celle des associations et "acteurs de terrain").

Quel sera à terme le résultat de cette nouvelle répartition? Comment les associations pourrout-elles continuer à se faire entendre, à exercer leur rôle légal, à défendre leur point de vue?

On le voit, si la solution de Charles Beer semble tenir compte de paramètres politiques, elle n'offre pas une solution réelle à cette dimension de la crise.

L'Etat crée la crise, et remporte la mise

Les pouvoirs publics cherchent à économiser sur le social au sens large. Du coup, les montants affectés ne permettent plus le maintien des prestations. La démonstration liée au refus des mesures d'économies est transparente: ce n'était qu'en supprimant les Centres aérés d'automne que la FASE pouvait rester dans le cadre du budget "économie".

A partir du moment où le subventionnement de base ne couvre plus les mécanismes salariaux, ce qui est le cas depuis plusieurs années à la FASE (qui ne dispose d'aucuns fonds propres), et dans une institution où les salaires représentent 95% des charges, la marge de manœuvre pour des économies est minime (et pourtant, la FASE a réalisé des économies réelles ces dernières années, à hauteur de plusieurs centaines de milliers de francs). Or, comme la presque totalité du personnel est sur le terrain (la part de l'administration reste faible), supprimer des postes, c'est supprimer des prestations; en contradiction à la politique du Conseil d'Etat prônant "ni augmentation d'impôt, ni diminution de prestation" (son fameux *ni-nisme*).

A l'inverse, en décidant de maintenir les Centres aérés, décision exigée par le DIP lui-même, le déficit était inéluctable, vu l'insuffisance de financement, même si les autres mesures avaient été acceptées...

Faire porter le chapeau de cette "crise" aux associations et au personnel est totalement hypocrite, puisque c'est bien l'insuffisance de financement de l'Etat et la volonté de maintenir les prestations, conforme à la politique du Conseil d'Etat, qui en est la cause.

L'augmentation des subventions ne suivait pas celle des tâches exigées

Sachant qu'il y a eu augmentation de la subvention ces dernières années, comment en est-on arrivé là? D'un côté, on a les prestations des Centres, pleinement reconnues, et d'autres qui s'y sont ajoutées, sur demande de l'Etat et des Communes, donc une augmentation des tâches; et, de l'autre, un financement qui ne couvre que partiellement cette augmentation, et est devenu globalement insuffisant, obligeant à faire des coupes. Mais, on l'a vu, les coupes se font là où ça fait mal. Il n'y a pas d'économies indolores possibles à la FASE.

On a beau jeu de dire que le budget de la FASE a augmenté ces dernières années: c'est vrai, mais il n'a pas augmenté autant que les tâches demandées.

Quel "recentrage" va-t-il être opéré, quelles "priorités" vont-elles se dégager, et, surtout, *au détriment de quelles populations*? Et si ce n'est pas au détriment des prestations, sera-ce *au détriment du personnel*, avec une remise en cause de la convention collective de travail? Des perspectives inadmissibles.

Evolution organisationnelle

A l'origine, la Fondation est censée mettre du personnel et des ressources à disposition des Centres: elle a, selon la loi, un "mandat au service des Centres" (article 1). Mais, progressivement, elle est devenue une superstructure décisionnaire, et tend à revendiquer dorénavant toutes les compétences d'employeur, dont une bonne part sont déléguées aujourd'hui aux associations de Centres, et à mettre en place une organisation hiérarchique entre les équipes travaillant dans les centres et le service administratif central, comme si elle était le sommet d'une pyramide.

Cette évolution n'est pas nouvelle, mais sera renforcée massivement. En effet, dans l'exposé des motifs de la loi, le projet de retravailler les statuts au premier semestre 2009 mentionne explicitement des objectifs de centralisation et de hiérarchisation. Discuter cette question en profondeur n'entre pas dans le cadre de cet article (et nous la reprendrons ultérieurement), mais on mentionnera toutefois la difficulté, voire la contradiction, à vouloir concilier une animation socioculturelle qui vise l'intégration des populations par leur participation (pas seulement à des activités, mais à la définition, et à l'élaboration de ces activités), donc en les rendant actrices de cette intégration, avec une organisation centralisée, où les professionnels devront appliquer des directives et des ordres venus d'ailleurs.

Un scepticisme entier

Les tensions, on vient de le voir, sont vives sur de nombreux fronts et lignes de fractures, qui touchent au cœur de la mise en œuvre de l'animation socioculturelle à Genève. Ces dernières années de tensions ont fatigué les acteurs et ébranlé leur confiance réciproque. Le projet du chef du DIP offre certaines garanties: il entend ne pas mettre en cause le partenariat, il renforce le rôle de l'Etat et des Communes et maintient les activités et leur financement pour 2009. Mais, on vient de le voir, il n'apporte pas de réponses aux problèmes de fond et aux questions qui attendent les acteurs de l'animation socioculturelle dans les mois et années à venir. Dans ce sens, le personnel demeure sceptique, voire opposé.

Jean-Luc Ferrière

2008: versez une "13" cotisation syndicale volontaire

Chaque année, vous recevez un appel à contribuer à une cotisation syndicale volontaire, en plus du paiement régulier de vos cotisations ordinaires. L'an passé, près de 500 syndiqués et syndiqués nous ont permis de récolter ainsi plus de 20'000 francs.

La nécessité de la lutte syndicale est toujours aussi actuelle. Les différents combats menés cette année en témoignent. Il faut renforcer les syndicats et renforcer leur présence sur le terrain. Et l'argent est un des nerfs de la guerre. Vous savez que le SIT ne reçoit aucune subvention pour accomplir sa mission: ses moyens reposent uniquement sur les cotisations des membres. Vous avez pu lire également qu'il connaît actuellement des difficultés financières. C'est pourquoi nous faisons appel à celles et ceux qui le peuvent pour fournir un effort financier supplémentaire. Cet apport extraordinaire n'a pas pour objectif de nous aider à combler les déficits de fonctionnement, mais de nous donner les moyens de poursuivre notre action syndicale en toute indépendance financière.

C'est ainsi que, grâce à vos dons, le SIT a pu mener campagne sur d'importants sujets comme la poursuite de l'action des travailleurs du gros œuvre pour obtenir des conventions collectives nationales et cantonales, la **votation sur l'âge de l'AVS** et celle sur l'assurance maladie, la défense des services publics et subventionnés, la **régularisation des sans papiers**, la libre circulation des personnes, la lutte contre les xénophobes. Le SIT a été moteur de ces mobilisations.

D'autres campagnes nous attendent en 2009. Nous pensons notamment à la **défense des conventions collectives de travail** partout où elles sont attaquées, à la possibilité d'instaurer un **salairé minimum légal** au niveau national ou cantonal, à la **votation de février sur la libre circulation** mais aussi à la surveillance syndicale de celle-ci. et toujours notre action pour la défense et la régularisation des sans-papiers.

C'est dire si nous comptons à la fois sur votre versement et sur votre participation active à l'action syndicale.

D'avance, nous vous remercions de votre versement!

Utilisez le bulletin de versement qui vous est parvenu avec la circulaire seulement pour le paiement de votre contribution volontaire (13^e coti) ne l'utilisez pas pour payer vos cotisations statutaires normales.



Le SIT sans fumée



La maison du SIT est entièrement sans fumée. Merci aux personnes fumeuses venant aux permanences ou aux réunions de fumer à l'extérieur des locaux.

Impressum

Équipe permanente de rédaction et mise en page: Lara Cataldi, Simon Descombes, Sylvain Lehmann, Sacha Pfister, Hervé Pichelin, Georges Tissot.

Collaborateurs-trices réguliers: Martine Bagnoud, Valérie Baileys, Boumédienne Benmiloud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Julien Dubouchet, membres de l'Équipe Chômage, Davide De Filippo, Jean-Luc Ferrière, Giangio Gargantini, Séverin Guelpa, José-Maria Hans, Thierry Horner, Jorge Klappenbach, présidente du SIT, Christina Stoll, Sylvain Tarrin, Barbara Urtasun, Françoise Weber.

Impression: CIE
Tirage: 12'500 exemplaires
Paraît 9 fois par an

Reproduction d'articles autorisée et soumise, mais seulement avec mention complète de la source.

Le journal du syndicat n'est pas l'affaire des seuls secrétaires syndicaux-ales. Aussi accepte-t-il volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large, soient conformes aux principes généraux du SIT, ne dépassent pas 3000 signes et ne soient pas anonymes (même si l'auteur-e peut demander que son nom ne soit pas divulgué). En cas de difficulté (article trop long ou hors sujet par exemple), le secrétariat prendra contact avec l'auteur-e. Le délai de réception des articles doit impérativement être respecté (se renseigner auprès du secrétariat).

Heures d'ouverture du SIT

La réception-téléphone est ouverte tous les jours de 9.00 à 12.00 et de 14.00 à 18.00, sauf le vendredi (jusqu'à 17.00). Mais des renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut passer aux permanences, soit:

Bâtiment - nettoyage:

mardi de 15.00 à 18.30,
jeudi de 15.00 à 18.00 et samedi de 9.00 à 11.30

Terre - industrie - transports - sécurité - finances - concierges - régies:

mardi de 14.00 à 18.30

ATTENTION: plus de permanence le vendredi

Commerce - alimentation - media:

lundi et jeudi de 14.00 à 17.00

Hôtellerie - restauration - économie domestique:

lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14.00 à 17.00

ATTENTION: plus de permanence le jeudi

Santé - social - secteurs public et subventionné:

mardi de 10.30 à 13.30 - mercredi de 14.00 à 18.00

Caisse chômage:

du lundi au vendredi de 8.30 à 11.30

Travailleuses et travailleurs sans statut légal (sans-papiers)

lundi et jeudi de 14.00 à 17.00

Services des impôts:

sur rendez-vous (022 818 03 20)

Le syndicat est une organisation de travailleuses et de travailleurs, ce n'est ni une assurance, ni un service social ou juridique.

SIT-info a 20 ans!

Décidément, les anniversaires au SIT ne sont pas chose simple, car il y a à prendre en compte une histoire compliquée, ne serait-ce que par son contenu idéologique. Il y a trois ans déjà, nous fêtions les 20 ans du SIT tout en soulignant qu'il était en fait vieux de plus de 70 ans.

Aujourd'hui, si le journal SIT-info a 20 ans tout juste, cela représente réellement la suite de plus de 80 ans d'investissement du syndicat dans l'information donnée à ses membres.

Mais comme l'histoire est compliquée, le premier journal syndical (la "Liberté syndicale") avait déjà eu un ancêtre! En effet, depuis janvier 1925, notre syndicat faisait publier chaque jeudi dans "Le Courrier" - à cause d'une évidente proximité idéologique - une page entière qui rendait compte de l'action et des positions du syndicat. Notons que cette forme originale a été envisagée un temps par la CGAS dans les années 1990 (aussi avec le Courrier!) et qu'elle est adoptée par les syndicats chrétiens du Valais, qui ont renoncé à leur presse propre pour se payer des pages du Nouvelliste valaisan.

Mais c'est il y a 75 ans que le SIT de l'époque (la Fédération des syndicats chrétiens) décidait de fournir à ses membres et à plus

La lecture de la Liberté syndicale reflète le climat de l'époque: violentes diatribes contre les adversaires syndicaux (en particulier le secrétaire du bâtiment Lucien Tronchet) et politiques (le gouvernement socialiste de Léon Nicole en 1933), affirmation d'une idéologie (le corporatisme) renvoyant dos à dos le capitalisme et le socialisme... Évidemment, ne le cachons pas: l'évolution de notre syndicat depuis cette période, et particulièrement depuis les années 60 et 70 rend cette lecture quelque peu surréaliste! Mais enfin, on n'est pas toujours forcé d'avoir les mêmes sentiments politiques que ses parents!

La Liberté syndicale était un journal essentiellement fait à Genève, mais il ouvrait ses colonnes à la Suisse romande. Il y avait d'ailleurs des tentatives, plus ou moins réussies, d'organiser une collaboration romande entre les syndicats. Mais les syndicats similaires dans les cantons où ils étaient forts (Valais et Fribourg) avaient leur propre presse.

La fin de la guerre de 1939-1945 vit la fin des velléités corporatistes des syndicats chrétiens romands et offrit un climat politique et social apaisé, avec des syndicats quelque peu rentrés dans le rang à la suite de la signature de la paix du travail en 1937 et l'entrée des socialistes dans le gouvernement fédéral et de gouvernements cantonaux. Les syndicats romands entrèrent dans une organisation nationale et se rapprochèrent. En 1963, l'ensemble des syndicats chrétiens romands se donnèrent un organe commun: "Syndicalisme", un hebdomadaire qui comportait une partie générale et des pages par canton ou par fédération professionnelle.

Mais les divisions n'étaient pas loin. La rénovation syndicale prônée par une partie de syndicats romands (dont le SIT de l'époque) allait faire voler en éclat cette belle entente: il ne devenait pas rare de découvrir, au gré des pages de Syndicalisme, des positions diamétralement opposées sur le système économique, le rôle du syndicat, les moyens d'action...

En 1982, c'est l'éclatement: le SIT se retrouve avec les syndicats proches de ses convictions (la Confédération romande du travail, la Fédération fribourgeoise et la Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux) pour éditer "Action et solidarité", paraissant toutes les deux semaines un peu sur le modèle de Syndicalisme (partie générale et pages cantonales ou professionnelles).

Mais ce genre de publication ne suffisait pas au SIT, ni d'ailleurs à la CRT, qui se mirent à éditer des bulletins et des brochures souvent thématiques (la crise, le nucléaire, les assurances sociales) et plus foüillées. A fin 1986, Action et solidarité se transforma en mensuel, comprenant surtout également des dossiers thématiques, élaborés longtemps à l'avance. Il n'était alors plus envoyé à l'ensemble des membres, mais à celle et ceux qui étaient jugés-e-s les plus militant-e-s d'entre eux.

Pour le SIT, cette situation n'était pas satisfaisante. Il fallait à tout prix un organe d'information servi à l'ensemble des membres, accessible le mieux possible à chacun-e et avec une parution plus souple et plus rapide. C'est ainsi que fut prise la décision de publier SIT-info, dont le premier numéro parut en novembre 1988. Comme souplesse et comme accessibilité, on pouvait faire mieux! Il s'agissait en effet d'un numéro spécial consacré exclusivement à une très importante votation sur le statut des étrangers en Suisse. La réflexion était certainement dense, mais le texte l'était cent fois plus, au point de le rendre presque illisible! Et l'exercice se répétait en italien et en espagnol!

C'est en 1989 que SIT-info commença à paraître régulièrement à des rythmes variés (de 9 à 11 numéros par an). La page en langues étrangères (comme pour les brochures d'information d'ailleurs) fut longtemps une obligation. Il ne comptait au début que quatre pages, sans subdivision particulière, puis bientôt



1988 - Le premier numéro de SIT-info

huit pages, avec une partie générale et des pages sectorielles. C'est alors presque tout naturellement qu'Action et solidarité se vit désinvestir de la plupart de ses éditeurs et qu'il cessa de paraître en juin 1990.

Du côté de SIT-info, l'évolution des moyens techniques rendit sa réalisation plus simple, plus souple... mais parfois plus chaotique. Entre le temps où il fallait envoyer deux semaines avant parution son article sur papier à l'autre bout de la Suisse romande et celui où on change la mise en page à la dernière seconde sur l'ordinateur, les conditions ont bien changé!

Certes, SIT-info ne reste qu'un journal de papier, noyé dans une masse d'autres papiers que chacun-e reçoit chaque jour, souvent difficile à lire pour beaucoup de nos syndiqué-e-s dont ce n'est pas l'activité favorite. Cela ne reste qu'un support parmi tous les nouveaux que le développement technologique offre (et, avouons-le, qui nous noient également!). Mais si d'autres formes d'information syndicale doivent être trouvées, l'affirmation sur papier de nos positions syndicales a certainement de beaux jours devant elle, comme la lutte syndicale, d'ailleurs!

Cet article est également une occasion de dire merci à toutes celles et ceux qui écrivent dans SIT-info (nous ne les citons pas, ce serait trop long!), mais en particulier à celle et ceux qui en furent les rédacteurs en chef et les metteuse-eur en page successifs: Claire Matthey, Jean-Marc Denervaud, Daniel Dind et Sacha Pfister. ...Bon, et puis aussi moi:

Georges Tissot



1925 - une page hebdomadaire dans le Courrier



1933 - un hebdomadaire: La Liberté syndicale

large public une information régulière allant plus loin que de simples lettres ou circulaires et que la page hebdomadaire du Courrier (qui n'en touchait que les abonnés, et pas tous les membres). L'organisation avait alors déjà 10 ans, mais les temps troublés, marqués par des combats politiques et syndicaux qui comportaient un aspect physique évident (qu'on se rappelle l'assassinat par l'armée de 13 ouvriers le 9 novembre 1932), nécessitaient d'une part d'affirmer ses positions haut et fort et d'autre part de resserrer le lien idéologique entre les membres.

Au printemps 1933 paraissait donc la "Liberté syndicale", qui sortait tous les jeudis (sauf en été). Ce terme de liberté syndicale comportait une des priorités de notre mouvement syndical d'alors: pouvoir adhérer au syndicat de son choix. Cela ne correspond pas au sens moderne (pouvoir librement adhérer au syndicat), car la période était à l'ostracisme entre organisations syndicales et, de part et d'autres, adhérer à un autre syndicat que le sien était considéré comme une trahison des idéaux ouvriers.



1963 - un journal romand: Syndicalisme



1982 - Action et solidarité, première version



1986 - Action et solidarité, la version mensuelle



Sit info 20 ans